

La CNARELA, représentée par M. François Martin, Président, et Mme Hélène Frangoulis, Vice-Présidente, a été convoquée par le Directeur général de la DGESCO, M. Jean-Marc Huart, pour une concertation sur le baccalauréat, le 6 février 2018. Le Directeur général, retenu à Matignon, n'a pas pu la recevoir. L'audience s'est déroulée en présence du Chef de service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, M. Yves Cristofari.

M. Cristofari rappelle que cette audience est centrée sur le baccalauréat et sur le rapport remis par M. Pierre Mathiot. Il tient à souligner que l'idée de simplification est prioritaire dans la réforme, que la reconnaissance du contrôle continu se verra renforcée et que les épreuves terminales, au nombre de quatre, auront lieu en deux temps : les deux écrits principaux des majeures assez tôt dans l'année de Terminale, puis l'écrit de philosophie et le grand oral à la fin de cette même année.

La CNARELA réaffirme les positions tenues lors de l'audience au cours de laquelle elle a été reçue par M. Pierre Mathiot, en compagnie d'autres associations littéraires<sup>1</sup>, et elle rappelle les propositions qui ont été faites pour les langues anciennes et le français<sup>2</sup> :

**Enseignement du français :**

- Rétablissement d'un horaire de français décent au lycée : ajout d'une heure hebdomadaire en classe de Seconde et de Première, soit un horaire porté à 5h pour les élèves.
- Renforcement des horaires en Première et en Terminale pour les spécialités littéraires.
- Revalorisation des cursus littéraires, dont les débouchés se sont considérablement élargis, par la réforme des filières.
- Accord sur la réduction du nombre d'exercices différents proposés à l'écrit de l'épreuve anticipée de français au baccalauréat, afin de les recentrer sur la dissertation et le commentaire de texte littéraire.

**Enseignement du latin et du grec ancien :**

- Horaires fléchés pour le latin et le grec, dont le respect serait garanti dans tous les établissements.
- Ouverture de l'apprentissage des langues anciennes à tous les élèves qui en font la demande, dans les séries générales comme dans les séries technologiques.
- Etablissement d'un module de culture antique, indépendant des enseignements de langues anciennes actuels, en classes de Première et Terminale, obligatoire en série L et ouvert à tous les élèves des autres spécialités (séries générales et technologiques).

La CNARELA s'étonne d'abord de la part qui serait réservée au contrôle continu (environ 50%) par rapport aux épreuves terminales.

M. Cristofari fait remarquer que les choix ne sont pas encore arrêtés et que l'examen terminal restera toujours prioritaire. Il précise en même temps qu'il est important de prendre en compte la scolarité des élèves afin de ne pas tout concentrer sur une épreuve ponctuelle.

**La CNARELA fait part de ses réticences sur le contrôle continu**, déjà mis en place dans les lycées professionnels, ou sur le contrôle en cours de formation que les collègues de langues vivantes connaissent bien. Les limites de ces pratiques sont connues ; les dérives tout autant que les problèmes que sa mise en place entraîne sont loin de l'esprit de « simplification » réaffirmé en début d'audience. La CNARELA demande donc les moyens d'appliquer cet esprit de « simplification », et rappelle que seule une réforme emportant l'adhésion des professeurs qui sont sur le terrain peut réussir. Elle ne souhaite pas revivre l'échec cuisant de la réforme du collège, menée contre l'avis d'une majorité écrasante de professeurs. Chacun connaît les résultats destructeurs des choix opérés par quelques-uns sur l'ensemble des personnels et des élèves.

M. Cristofari rassure la CNARELA en affirmant qu'une réflexion importante est engagée sur les lourdeurs que peut entraîner le contrôle continu et affirme que la question de l'équité ne sera pas du tout négligée.

La CNARELA assure qu'elle est en accord avec le rapport Mathiot sur la volonté de faire du baccalauréat un examen réellement « revalorisé » pour « restaurer sa crédibilité »<sup>3</sup>. Elle insiste également sur l'importance d'un examen qui permette d'entrer dans le supérieur avec de meilleures chances de réussite pour tous. Elle salue la prise en compte de l'« attention portée à la culture humaniste ». Cependant, elle s'interroge fortement sur les moyens de parvenir à ces objectifs.

M. Cristofari dit que **le ministre de l'Éducation nationale est attentif à un examen qui atteste des acquis**. Il rappelle que le système actuel est très complexe et que le baccalauréat tel qu'on le connaît est arrivé aujourd'hui à

<sup>1</sup> APFLA-CPL, APLAES, APLettres, Sauver les Lettres, Sauvegarde des enseignements littéraires.

<sup>2</sup> Compte rendu complet : <http://www.cnarela.fr/LinkClick.aspx?fileticket=GL6D55rY14w%3d&tabid=36&language=fr-FR>

<sup>3</sup> Cf. l'introduction du rapport de Pierre Mathiot, « Baccalauréat 2021 ».

un terme (est évoqué, entre autres, le nombre de sujets de secours auxquels il a fallu recourir à la dernière session). **Pour ce qui concerne les modifications de structure, le rapport Mathiot avance des propositions mais rien n'est arrêté.**

La CNARELA revient ensuite sur **les propositions du rapport Mathiot au niveau de la structure envisagée** sur les différents niveaux. Elle affirme qu'il ne faut pas reporter sur le lycée les problèmes que connaissent les universités actuellement. L'organisation en semestres pourrait sembler séduisante en Terminale, dans l'optique de préparer à l'entrée à l'université, mais pas avant. Le temps d'adaptation doit certes être renforcé à l'entrée au lycée, mais pas bouleversé à ce point pour les collégiens qui changent déjà d'établissement, de méthodes de travail, d'enseignements, etc. La semestrialisation crée surtout trop de problèmes d'organisation à tous les niveaux et pour tous les usagers du lycée (par exemple, pour les élèves qui changeraient d'emploi du temps en cours d'année). Il faut garder à l'esprit la « simplification » proposée et ne pas créer une usine à gaz (comme on a pu le voir sur les EPI au collège).

La CNARELA rappelle d'abord les horaires actuels au lycée et la situation réelle des enseignements de latin et de grec ancien :

- **officiellement, en enseignement optionnel, 9h de latin** et/ou de **9h de grec ancien** sur l'ensemble du lycée (3h par niveau). Dans les faits, trop nombreux sont les lycées qui diminuent les horaires faute de moyens spécifiquement dédiés aux langues anciennes, regroupent les niveaux, ce qui conduit souvent à des aberrations pédagogiques dont les hiérarchies n'ont cure.

- **un enseignement d'exploration « Langues et Cultures de l'Antiquité »** en Seconde, créé lors de la réforme du lycée mise en place par M. le ministre Luc Chatel en 2011. Vendu comme une chance pour les langues anciennes et vanté par les pseudo-promoteurs du nouveau lycée, il n'a jamais été réellement mis en place, faute de moyens. Il a été rattaché à l'option de latin ou de grec ancien, elle-même déjà souvent amputée de ses horaires. La CNARELA rappelle qu'un programme spécifique existe, différent de celui des options<sup>4</sup>. Il ne peut évidemment pas être appliqué sans horaire spécifique.

La CNARELA évoque ensuite le baccalauréat pour les LCA :

- **une épreuve écrite de spécialité** en série littéraire, en latin ou en grec ancien, sur une œuvre au programme.
- **une épreuve orale que toutes les séries générales peuvent présenter en option facultative** (latin et/ou grec ancien). La CNARELA regrette que les séries technologiques aient été exclues des options de LCA au lycée. Elle dénonce la stigmatisation des élèves de ces séries qui sont pourtant demandeurs. Elle poursuit ses actions pour que leur soit reconnu le droit de présenter les options comme leurs camarades des séries générales, droit qui était le leur avant la réforme Chatel. **Cette épreuve bénéficie d'un coefficient particulier en tant que première option facultative (coef. 3)**, ce qui lui a permis de maintenir des effectifs qu'elle n'aurait pas aujourd'hui sans cette disposition<sup>5</sup>. La CNARELA demande donc que soit prêté une attention particulière à ce sujet, d'autant plus que M. Pierre Mathiot préconise que les points au-dessus de 10 ne soient plus les seuls pris en compte pour l'option.

**La CNARELA demande que les horaires des enseignements ne soient pas diminués, qu'ils soient fléchés dans les dotations et que les options facultatives et de spécialité soient maintenues.** Les modalités d'évaluation et les programmes doivent être discutés. Elle insiste pour que **tous les futurs parcours puissent permettre un accès simplifié au latin et/ou au grec ancien. Elle ne souhaite pas que ces langues soient enfermées dans les seuls parcours « Lettres-humanité-société »**, où elles ont bien sûr une place fondamentale à réaffirmer, mais cette place ne saurait être exclusive des parcours scientifiques. **La CNARELA rappelle le caractère profondément pluridisciplinaire des langues anciennes.** Elle met en avant le trait d'union qu'elles sont actuellement dans les séries : les cours de latin et de grec ancien sont les seuls cours du lycée où le groupe-classe S, ES ou L, isolé, est cassé et se retrouve mélangé. Cette particularité lui semble très importante : l'échange des points de vue des différentes séries dans la même classe est souvent très pertinent. La CNARELA souligne enfin que les élèves ont besoin de temps pour apprendre une (ou des) langue(s) ancienne(s) qui sont accessibles par les textes qu'ils

<sup>4</sup> <http://www.education.gouv.fr/cid52845/mene1017902n.html>

<sup>5</sup> La CNARELA rappelle que ce coefficient ne vient pas « donner » le baccalauréat aux élèves, contrairement à une idée répandue par ceux qui veulent la mort des options en général et des langues anciennes en particulier. La note d'information n°26 de juillet 2014 de la DEPP a déjà tiré les conclusions du poids des options au baccalauréat : « Les options au baccalauréat général en 2013 : très peu d'impact sur la réussite ». [http://cache.media.education.gouv.fr/file/2014/73/4/DEPP\\_NI\\_2014\\_26\\_Options\\_baccalaureat\\_general\\_2013\\_peu\\_impact\\_reussite\\_337734.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/2014/73/4/DEPP_NI_2014_26_Options_baccalaureat_general_2013_peu_impact_reussite_337734.pdf)

fréquentent. Leur maîtrise de la langue ne peut pas s'améliorer avec moins d'heures. La CNARELA ne tient pas à l'enseignement d'exploration si ce type d'enseignement est amené à disparaître ; de toute façon, il n'existe quasiment pas dans les faits. La CNARELA est intéressée par l'idée de recréer des sections de grands débutants en Seconde, mais elle sait que sans horaires dédiés, leur mise en place n'est pas possible.

Le rapport de M. Pascal Charvet et de M. David Bauduin, « *Les Humanités au cœur de l'École* »<sup>6</sup> a montré que les lycées étaient moins concernés que les collèges par la pénurie de professeurs de Lettres classiques. Il faut que ces derniers puissent jouer pleinement leur rôle de transmission en français, en latin et en grec ancien. Pour cela, il faut cesser de les empêcher d'enseigner les trois disciplines pour lesquelles ils ont été recrutés.

La CNARELA s'inquiète de la structure de la classe de Seconde : les LCA sont présentées dans un hypothétique Semestre 1 en « Unité d'approfondissement et de complément », unité à choix multiples (troisième LV, sections européennes et même EPS, discipline qui figure déjà dans l'« Unité générale », c'est-à-dire obligatoire). Un seul choix serait possible : **la concurrence est dénoncée et l'effondrement presque certain des LCA annoncé si une telle proposition était maintenue**. De plus, ce système ne permettrait pas aux élèves de suivre le latin et le grec ancien, alors qu'un parcours « Lettres - Langues et civilisations de l'Antiquité » est envisagé dans les propositions pour le cycle terminal. Il s'agit d'un des nombreux paradoxes du rapport Mathiot. La CNARELA attire l'attention de la DGESCO sur la possibilité d'ouvrir réellement ce parcours si les élèves n'y sont pas préparés avant. **Elle demande que la volonté du Président de la République - comme celle du ministre de l'Éducation nationale - de redonner une place de choix aux Humanités soit pensée sur l'ensemble de la scolarité**. Il faut ménager des transitions souples et des continuités solides et sérieuses pour améliorer les effectifs et toucher le plus grand nombre d'élèves possible. La CNARELA souligne aussi que les enjeux de cette réforme sont très importants pour le supérieur ensuite.

La CNARELA s'interroge sur les modalités présentées pour le cycle terminal et se demande quelle sera la part horaire réservée aux « Majeures » choisies. Elle dénonce le manque de lisibilité pour les non-initiés sur l'organisation prévue entre « Majeure », « Mineure » et « Mineure optionnelle ». Les langues anciennes pouvant trouver leur place dans plusieurs domaines de compétences présentés par le rapport comme « *nécessaires au bagage de l'élève au sortir du lycée* », la CNARELA s'étonne de ne pas les voir dans les disciplines qui leur correspondent dans l'« Unité générale ». Ensuite, l'« Unité d'approfondissement et de complément », qui se diviserait en deux « Majeures », deux « Mineures obligatoires » et une « Mineure optionnelle » pose problème. Les horaires ne sont pas définis, la possibilité de changer au semestre 4 n'encourage en rien la responsabilisation des élèves dans leurs choix. Elle leur permet au contraire de se conforter dans une culture du « zapping » qui les fragilise terriblement. La CNARELA reconnaît « *le droit à l'erreur ou à l'hésitation* », mais ne peut cautionner une proposition qui accentuera les difficultés des élèves, pénalisera leur poursuite d'études, en particulier pour les plus démunis. Cette réforme doit être pensée pour améliorer la situation de tous les élèves quant à leur orientation, et doit être lisible par tous. Un élève correctement informé et préparé doit entrer dans le cycle terminal en étant conscient et responsable de ses engagements et de ses choix.

Les contraintes d'organisation entre les Majeures et Mineures, mises en avant dans le rapport, ne doivent pas être ignorées. La « simplification » semble bien éloignée d'une telle structure tentaculaire. Rien n'est précisé sur les « Mineures obligatoires » ni sur les « Mineures optionnelles ». Pour les langues anciennes, les effets de regroupements, déjà connus et dénoncés pour leur incohérence pédagogique, risquent de se multiplier. La CNARELA demande instamment de prêter attention à ne pas créer de nouvelles difficultés qui toucheront les élèves. Elle demande également, **dans le cas de création d'une Majeure et d'une Mineure, des horaires bien distincts entre les deux enseignements, pour éviter l'écueil actuel des regroupements** dans la préparation de l'oral facultatif et de l'écrit de spécialité au sein du même groupe. Les élèves de spécialité sont pénalisés et la baisse inquiétante année après année de leur nombre est en partie due à cette difficulté. Elle souligne enfin que les épreuves majeures sont proposées trop tôt dans l'année de Terminale (le temps de préparation est négligé).

La CNARELA demande que la **possibilité de présenter deux options comme à l'heure actuelle** soit maintenue et que le **cumul avec la section européenne soit possible et réellement mis en place dans tous les établissements**. La mention européenne portée sur le baccalauréat ne doit pas devenir un frein pour les élèves qui auraient à faire un choix entre langues vivantes et langues anciennes alors que leur étude conjointe se révèle très fructueuse. Les engagements que le ministre de l'Éducation nationale prend depuis son entrée en fonction pour mettre un terme à la destruction des langues et cultures de l'Antiquité ne doivent pas être remis en question - voire

<sup>6</sup> [http://cache.media.education.gouv.fr/file/Racine/49/4/Rapport\\_les\\_humanites\\_au\\_coeur\\_de\\_l\\_ecole\\_888494.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Racine/49/4/Rapport_les_humanites_au_coeur_de_l_ecole_888494.pdf)

réduits à néant - par une réforme du lycée qui diminuerait la place, l'horaire, et par conséquent l'importance du latin et du grec ancien.

La revalorisation de la filière littéraire prévue par la dernière réforme en 2011 est un échec. Les attentes de nombreux acteurs de l'enseignement et de la société à ce sujet sont très fortes. L'horaire de français, inconnu à l'heure actuelle pour la Seconde et la Première dans l'« Unité générale », doit dans le pire des cas être conservé (4h), mais il devrait surtout être revalorisé (5h). La création d'une « Majeure » de Lettres ne saurait se contenter d'un horaire indigent qui ne permet pas de réel approfondissement. La CNARELA rappelle que l'horaire de littérature en Terminale L est aujourd'hui de 2h alors qu'à sa création, il était deux fois plus important (4h). En ce qui concerne les épreuves du baccalauréat, elle renvoie aux propositions déjà faites.

M. Cristofari pose quelques questions sur l'épreuve actuelle et un échange suit sur une possibilité d'un exercice de synthèse, que l'on peut retrouver en BTS ou dans d'autres parcours du supérieur.

La CNARELA s'étonne du décalage entre les sciences et les Lettres : sept majeures sont présentées en « sciences et technologies » et quatre en « sciences et ingénierie » contre seulement cinq en « Lettres-humanités-société ». Elle demande un équilibre pour ne pas recréer un couloir trop connu qui a engagé tant d'élèves dans la filière S alors que leur parcours universitaire s'est poursuivi dans des secteurs sans aucun lien avec cette dernière. Elle note que le rapport prévoit éventuellement une majeure « littérature / mathématiques », qui est intéressante parce qu'elle peut mettre un terme à l'opposition stérile des séries actuelles. La CNARELA propose de ne pas oublier une possibilité « Lettres / Histoire-géographie » ou « Langues vivantes / LCA » ou « Histoire-géographie / LCA ». Elle insiste pour que les « Majeures nationales » soient accessibles sur l'ensemble du territoire et redit son **opposition forte à l'autonomie laissée aux établissements - qui est, dans les faits, une autonomie du chef d'établissement**, insupportable. Cette autonomie n'entraînera que des tensions dans les équipes ; les professeurs de Lettres classiques et ceux des autres options doivent y faire face depuis trop longtemps. La constitution de « réseaux » est inquiétante car elle éclate les enseignements sur différents établissements.

La possibilité de « Majeures complémentaires » créées par l'établissement entraînera trop de disparités sur le territoire et mettra fortement en concurrence les lycées entre eux ; cette possibilité ouvrirait encore plus les vannes du public vers le privé.

La CNARELA rappelle sa proposition présentée au ministre de **création d'un module de culture antique proche de celui créé en CPGE** il y a quelques années. L'idée apparaît dans la proposition d'une mineure « culture humaniste » dans le cycle terminal mais la CNARELA en rappelle les termes exacts : un module indépendant des enseignements de langues anciennes actuels, en Première et en Terminale, assuré par les professeurs de Lettres classiques, sur le modèle de ce qui existe déjà dans les CPGE. Ce module serait obligatoire pour les parcours littéraires, mais ouvert également à tous les autres parcours de façon facultative pour toucher le plus grand nombre d'élèves possible et en finir avec l'argument éculé de l'élitisme des langues anciennes. La CNARELA rappelle que ces dernières ont été fortement développées dans les réseaux d'éducation prioritaire et qu'elle reste très attentive à leur maintien. Le rapport de Pascal Charvet et David Bauduin a clairement montré la terrible destruction de l'accès au latin et au grec ancien dans ces réseaux, à cause de la réforme du collège<sup>7</sup>.

Sur l'utilisation des heures d'AP à l'heure actuelle, la CNARELA ne cache pas la réalité du terrain : les heures sont souvent utilisées pour renforcer les horaires disciplinaires là où les élèves ne maîtrisent pas suffisamment les acquis attendus en fin de collège.

M. Cristofari évoque la possibilité d'utiliser ces heures d'AP pour travailler davantage l'oral, en vue de l'épreuve terminale du Grand oral en particulier. Il est conscient que des classes à 35 ne permettent pas vraiment de travailler cette compétence.

La CNARELA insiste sur ce dernier point et demande une réflexion urgente sur la taille des classes des lycées pour envisager une meilleure réussite de tous. Elle a déjà donné ses positions sur le Grand oral, qui ressemble trop aux TPE actuels.

La CNARELA rappelle enfin que le Directeur-adjoint de la DGESCO, M. Xavier Turion, a répondu à sa demande sur la communication des listes pour l'oral du bac en latin et en grec ancien. Elle informe M. Cristofari que l'Inspection générale a été saisie de la question et que cette dernière a répondu à la DGESCO.

M. Cristofari ne peut pas apporter d'informations dans l'immédiat mais le fera rapidement.

<sup>7</sup> Le nombre d'établissements sans latinistes a presque doublé en REP+ et a triplé en REP. La CNARELA dénonce fortement ce scandale.